

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE DAMERY

Réunion du 2 Juin 2026

Le deux juin deux mil vingt-six, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de DAMERY, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine MIGNON, Maire.

Étaient présents : Sandrine MIGNON- Patrick COOLS – Régis COUTANT - Maryse MINOT - Pascal GUILLEMONT – Isabel MARTIN – Victor DELABAYE – Anthony BONNENFANT – Laure GOUTORBE – Jean-Pierre DIOT – Valérie CASTERS – Isabelle BLAISE.

Pouvoir : Thibault RASSEMONT à Patrick COOLS
Stéphane BRUSON à Anthony BONNENFANT

Excusée : Cristelle PERJESI

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Monsieur Victor DELABAYE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N° 31/2026 – CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

Décide

Art.1 : Un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures est créé à compter du 1^{er} juillet 2026.

Art.2 : L'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe relève du grade d'Adjoint Technique Territorial.

Art. 3 : A compter du 1^{er} juillet 2026, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe : - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Art. 4 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un poste permanent.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 33/2026 – CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉ – PÉRISCOLAIRE/CANTINE:

Madame Maryse MINOT, Adjointe au Maire, expose le besoin en personnel pour le périscolaire et la cantine du Jeudi 4 juin 2026 au Vendredi 3 Juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de conclure,

1 CDD au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Territorial d'Animation, indice brut 367, indice majoré 366, pour un temps de travail hebdomadaire de 20h11/35^{ème} du 4 juin 2026 au 3 juillet 2026 pour assurer l'encadrement des enfants à la cantine et au périscolaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du BP 2026.

N° 34/2026 – CONVENTION PARTICIPATION FINANCIÈRE ÉCLAIRAGE PUBLIC – TRAVAUX AVENUE DE CHAMPAGNE :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune doit participer financièrement pour la réalisation des travaux d'éclairage public Avenue de Champagne.

La participation de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne aux travaux réalisés par le SIEM prend la forme d'un fonds de concours qui s'élève à 75 % du montant HT des travaux.

La part de la CCPC est plafonnée ainsi :

- 1 700.00 HT par candélabre
- 700.00 € HT pour tout autre luminaire (hors illumination, espace sportif et éclairage bâtiment)

Le surcoût lié au choix de candélabre ou de tout autre luminaire dont le montant à l'unité serait supérieur aux sommes précitées sera financé par la commune concernée.

Elle présente la convention entre la Commune et la CC des Paysages de la Champagne définissant les modalités financières et administratives de l'opération, la part à la charge de la Commune étant de 311.90 € HT et celle de la CC des Paysages de la Champagne de 8 053.58 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la Convention avec la CC des Paysages de la Champagne,

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que les pièces nécessaires aux fins d'exécution de la présente délibération.

N° 35/2026 – REMBOURSEMENT ACHAT POUBELLES EXTÉRIEURES :

Considérant l'avance de frais faite par Madame Sandrine MIGNON pour l'achat de deux poubelles extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de procéder au remboursement de l'achat de ceux-ci pour un montant total de 398.00 €.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 36/2026 – TARIF RESTAURATION SCOLAIRE :

Mme Maryse Minot, Adjointe au Maire, expose à l'assemblée la nécessité d'augmenter le prix du repas de la restauration scolaire en raison de l'actualisation tarifaire annuelle du prix d'achat du repas applicable au 1^{er} septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DÉCIDE de voter le tarif suivant : 5.50 € à compter du 1^{er} septembre 2026.

N° 37/2026 – CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉ – ALSH JUILLET :

Madame Maryse MINOT, Adjointe au Maire, responsable de l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement, expose les besoins en personnel pour l'ALSH du mois de Juillet et précise que le temps de travail indiqué comprend la préparation et le rangement du centre (contrats allant du samedi 4 juillet au vendredi 31 juillet 2026).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création des postes pour un accroissement saisonnier,

ET AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants au grade d'Adjoint Territorial d'Animation :

ALSH Maternel :

LECOURT Florence -	Échelon 4 – I.B. 371 – I.M 369 : 129h50
THOMAS Charlie -	Échelon 4 – I.B. 371 – I.M 369 : 134h25
CARVALHO-LEITE Noah -	Échelon 4 – I.B. 371 – I.M 369 : 132h75
CARVALHO-LEITE Camille -	Échelon 4 – I.B. 371 – I.M 369 : 126h75
SOMBRET Raphaël :	Échelon 4 – I.B 371 – I.M 369 : 123h00

ALSH Primaire :

LHERMINE Lilou -	Échelon 4 – I.B. 371 – I.M 369 : 139h25
DELIGNY Willi -	Échelon 4 – I.B. 371 – I.M 369 : 143h00
PEREIRA Soleine -	Échelon 4 – I.B. 371 – I.M 369 : 108h75
GASTINE Pauline -	Échelon 4 – I.B. 371 – I.M 369 : 140h75
DAVID Clélia -	Échelon 4 – I.B. 371 – I.M 369 : 140h00
COYARD Romain -	Échelon 4 – I.B. 371 – I.M 369 : 142h75

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe :

- qu'un banc a été installé aux monuments aux morts
- que plusieurs branches sont tombées à l'allée des platanes

Mme Isabel MARTIN informe :

- que le repas des aînés aura lieu le dimanche 4 octobre 2026

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-que le dameriat est en cours de réalisation

Monsieur Jean-Pierre DIOT informe qu'une étude sera réalisée concernant l'aménagement du carrefour rue Alphonse Perrin – rue Anatole France, afin d'étudier différentes solutions pour sécuriser ce projet.

La séance est levée à 23 h 10